

## Autorisations sur le domaine skiable de Vercorin et du Creux du Lavioz

											Personne en situation						
											Ċ	l'handicap (	11)				
											Ski de			Engin			
	Ski	Snowboard	Piéton	Descente	Chien	Deltaplane	Parapente	Snowbike	Snowscoot	Luge/bob	fond	Uniski	Dualski	piloté	Vélo	Mountaincart	Autre
Installations	Ź.	*	次				Y			•	<b>※</b>	<b>غ</b>		**	<b>%</b>		
TC10 Vercorin-Crêt								6	6	8					3		_ \cdot \cdo
TK Crêt	1	2										9	9				Sur de c
TK Mt Major	1	2										9	9				r demar e départ chef te
TK Cabanon	1	2										9	9				nar part
TK Chardon	1	2										9	9				ıde em
TDS4 Tracui	1	2			4		5		7			9	9				nde au ortement
Tapis Crêt du Midi	1	2										9	9				chef t ou te
Zone Lavioz	1	2										9	9				ef 1

- 1 = Skis : deux skis solidement attachés aux pieds
- 2 = Snowboard : un pied attaché, l'autre détaché
- 3 = Seulement en été, avec conditions praticables
- 4 = Sauf chien d'avalanche en service
- 5 = Avec engin de glisse au pied. Voile pliée et paquetée, transportée comme bagage à main
- 6 = Si la place/encombrement le permet
- 7 = Avec leash, un par siège max, sur la place extérieure
- 8 = Seulement si la piste de luge est ouverte, entre Sigeroulaz et Vercorin
- 9 = Seulement pour personnes expérimentées
- 10 = Avec largeur (boucle autour de l'archet qui s'ouvre si on la lâche)
- 11 = Personne en situation d'handicap sur les téléportés : max 1 à la fois sur la ligne. Chaque personne en situation d'handicap à ses propres sangles pour faire un point d'attache (évacuation)
- 12 = Fatbike avant ouverture des pistes et sur réservation

D'une manière générale, le règlement d'exploitation fait foi.

Sous réserve de modifications.

Des exceptions peuvent être admises par un chef technique.